

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 29 avril 2014: «Pour le maintien de la boîte à lettres située au 99, boulevard Carl-Vogt».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-321 au Conseil administratif le 20 janvier 2016.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif déplore l'absence de consultation dont a fait preuve la Poste lors du retrait de la boîte aux lettres sise au 99, boulevard Carl-Vogt. Il regrette aussi que dans leur courrier à l'un des commissaires de la commission des pétitions, les deux représentantes de la Poste auditionnées soient astreintes au secret professionnel, ou encore tenues par leur hiérarchie de ne diffuser aucun chiffre de fréquentation.

A Genève comme ailleurs, les boîtes aux lettres de quartier et les offices de poste sont fréquemment menacés de fermeture. Lors de son rapport annuel aux médias, la Commission de la poste – PostCom a annoncé qu'en 2015, une centaine d'offices de poste ont disparu en Suisse, la plupart remplacés par des agences. 1005 ménages suisses sont exclus du service ordinaire de distribution à domicile, censé être universel; un chiffre en constante augmentation.

Si la rentabilité est exigée par le Conseil fédéral vis-à-vis de la Poste, l'écoute de la clientèle relève également des objectifs qu'il lui a assignés. Au niveau local, le Conseil administratif rappelle régulièrement à la Poste son devoir d'assumer une desserte de base de qualité élevée sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève. Citons pour mémoire son intervention il y a cinq ans à Saint-Jean, à la Cluse et aux Acacias.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La conseillère administrative:
Esther Alder